

**Compte rendu du Conseil de laboratoire  
en date du jeudi 14 janvier 2021**  
(en présentiel et en visioconférence)

**Membres présents :**

**Membres de droit avec voix délibérative**

Vanessa Barbé, Irène Cagneau, Stéphane Lambrecht, Jérôme Maati

**Membres de droit sans voix délibérative**

Nicolas Balutet, Thomas Pfirsch, Jordan Vazquez

**Membres élus**

Isabelle Alphonse-Tilloy, Edwige Camp, Matthieu Caron, Pierre-Alexis Delhayé, Ludovic Laloux, Florent Masson, Chiara Mineo, Anaïs Rebuccini, Luc Renaud, Nicolas Rouget, Giovanni Chiaradia (représentant suppléant des doctorants, sans voix délibérative)

**Membres nommés**

Gulsun Altintas, Marion Ho-Dac

**Membre sans voix délibérative**

Maryvonne Boudy

**Membre excusé :**

Fabrice Guizard, Nicolas Leblond, Saïda El Boudouhi, Stéphane Michel, Céline Vaz, Isabelle Kustoscz

**Ordre du jour :**

1. Approbation du relevé de conclusions du Conseil de laboratoire du 17/12/2020
2. Exécution du budget 2021
3. Discussion sur la modification statutaire de l'article 18 relatif au Comité des thèses et HDR
4. Appel à projets Région et UPHF – Projets remontés à la Direction de la Recherche et de la Valorisation
5. Préparation de l'Assemblée générale
6. Présentation du compte rendu de la réunion du 08/12/2020 avec les responsables d'axe et préparation de la réunion de présentation des projets des axes
7. Questions diverses

Stéphane Lambrecht, Directeur du laboratoire, ouvre la séance à 13 h 00, après avoir remercié l'ensemble des conseillers pour leur présence.

### **1. Approbation du relevé de conclusions du Conseil de laboratoire du 17/12/2020**

Les différents points du relevé de conclusions du Conseil de laboratoire en date du 17 décembre 2020 sont parcourus et adoptés à l'unanimité.

### **2. Exécution du budget 2021**

S. Lambrecht rappelle que la dotation de fonctionnement 2021 octroyée par l'établissement est de 120 220 € (dont 30 000 € pour la Chaire Intelligence spatiale) et la dotation d'investissement de 5 000 € (pour l'achat de mobilier de bureau pour la salle des doctorants).

Il ajoute que les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à près de 160 000 € et que des critères de financement doivent être déterminés en conséquence. Il propose d'appliquer ces critères de financement à compter du mois d'avril 2021 dans la mesure où la situation sanitaire actuelle n'autorise pas les déplacements dans le cadre des recherches (visite d'archives, bibliothèques, participation à une conférence...) et également parce que les manifestations du premier trimestre ne sont pas organisées en présentiel.

S. Lambrecht précise, en effet, qu'il ne peut autoriser à ce jour les déplacements sauf cas exceptionnels : participation à un jury de soutenance de thèse ou d'habilitation à diriger des recherches (HDR).

Il souligne que les demandes de financement de 2020 reportées en 2021 seront traitées en priorité.

### **3. Discussion sur la modification statutaire de l'article 18 relatif au Comité des thèses et HDR**

S. Lambrecht rappelle que les critères et le calendrier d'examen des projets de thèse et des candidatures en thèse ont été discutés lors du Conseil de laboratoire du 17 décembre 2020 (cf. relevé de décisions du Conseil de laboratoire du 17/12/2020).

Il évoque ensuite la composition du Comité des thèses et la modification nécessaire de sa composition afin de respecter un équilibre plus grand entre ses membres qui appartiennent aux quatre grands groupes de discipline du laboratoire (droit, gestion, histoire-civilisations et économie-géographie).

S. Lambrecht indique que le Comité des thèses est, en fait, d'après l'article 18 des statuts du laboratoire relatif au fonctionnement du Comité des thèses et HDR, une formation restreinte du Conseil de laboratoire qui change au gré des collègues qui soutiennent leur HDR. Ce qui génère un déséquilibre dans les différents groupes de disciplines.

Il explique que la Direction du laboratoire a hésité entre un système de quotas et un système dans lequel les groupes seraient de taille égale et évoque la proposition retenue qui pourrait être proposée au vote lors de l'Assemblée générale du laboratoire. Les Professeurs (PR) et les HDR du Conseil de laboratoire seraient membres du Comité des thèses, comme c'est le cas actuellement (première étape). Aussi, afin d'équilibrer au mieux le Comité des thèses, un regard pourrait être porté sur le déficit ou l'excédent de chaque groupe. Le déficit pourrait être comblé par un collègue PR ou HDR ne faisant pas partie du Conseil de laboratoire ou un collègue Maître de Conférences (MCF). Le groupe serait réduit en cas d'excédent (deuxième étape).

S. Lambrecht précise que la Direction du laboratoire préfère proposer ces lignes directrices plutôt que d'élire les membres du Comité des thèses.

Nicolas Balutet, PR en Langues et littératures romanes et Co-responsable de l'axe de recherche Identités, s'interroge sur le nombre de collègues cibles par groupe de disciplines.

S. Lambrecht répond que ce nombre est inégal et propose de débattre de cette question.

Marion Ho-Dac, MCF HDR en Droit privé, évoque la question des membres du Comité des thèses qui proposent un projet et ne peuvent donc, en conséquence, être rapporteurs.

S. Lambrecht répond que la Direction du laboratoire propose que les membres du Comité des thèses présentant un projet ne puissent pas prendre part au vote et ne participent pas au débat sur l'ensemble des candidatures, de manière à ce que le Comité des thèses délibère sans qu'un membre soit juge et partie.

Irène Cagneau, MCF en Langues et littératures germaniques et scandinaves et Directrice adjointe du laboratoire, ajoute que la Direction a également émis l'idée que le Directeur et les Directeurs adjoints du laboratoire aient le droit de vote et soient membres de droit du Comité des thèses s'ils ne sont pas porteurs de projets.

S. Lambrecht précise que chaque membre de la Direction pourrait faire partie d'un groupe, sauf s'il y a trop de membres dans l'un des groupes.

Vanessa Barbé, PR en Droit public et Directrice adjointe du laboratoire, indique que la Direction a évoqué un tirage au sort si le nombre de membres dans un groupe est supérieur à la cible choisie.

Jérôme Maati, PR en Sciences de gestion et Directeur adjoint du laboratoire, ajoute que le procédé de tirage au sort est neutre et pourrait être appliqué si aucun membre du Comité des thèses ne se retire.

Ludovic Laloux, PR en Histoire et civilisations, demande si, en cherchant à créer un équilibre, un déséquilibre n'est finalement pas créé, dans la mesure où il est évident que les quatre groupes doivent être équivalents.

S. Lambrecht répond que chaque groupe de disciplines doit avoir une valeur équivalente et que c'est un peu le principe qui a été adopté pour composer la Direction du laboratoire.

L. Laloux demande quelle est la répartition des doctorants entre les quatre groupes.

S. Lambrecht répond qu'il y a plus de doctorants en histoire et civilisations et en géographie qu'en droit, gestion et économie et qu'il n'est, cependant, pas favorable à composer le Comité des thèses sur la base des effectifs des doctorants dans chaque groupe.

Ludovic Nys, PR en Histoire de l'Art et Responsable de l'axe de recherche Identités, indique que le problème de l'équilibre du Comité des thèses passe par la prise en compte du pedigree des porteurs de dossiers. Il évoque en exemple un Comité des thèses avec dix dossiers, huit en gestion et deux en droit, et demande s'il est normal, dans ce cas, de maintenir un équilibre sur la composition théorique générale des différentes disciplines représentées au sein du laboratoire.

S. Lambrecht répond que lorsque les dossiers sont pluridisciplinaires, il est intéressant qu'ils soient étudiés par un rapporteur d'une autre discipline. Il ajoute que le laboratoire se veut pluridisciplinaire, voire même interdisciplinaire, et qu'il est donc favorable à la diversité en préservant un système où les quatre groupes sont équilibrés même dans un cas de figure comme celui évoqué en exemple.

S. Lambrecht précise qu'une règle plus contraignante aurait été de mettre des quotas et que la proposition formulée par la Direction est entre les deux, elle donne une égale légitimité aux collègues, quelle que soit la discipline, de se pencher sur un projet d'une discipline donnée.

Il indique ensuite qu'il peut être envisagé de présenter lors de l'Assemblée générale deux propositions de composition du Comité des thèses, celle de la Direction et une proposition alternative, sans revenir sur le système de vote par point, le calendrier, les critères d'examen des dossiers pour la réunion du mois de janvier, les seuils de notes, dans la mesure où la compétence sur ces sujets revient au Conseil de laboratoire.

L. Nys propose qu'il y ait une représentation des gestionnaires et des juristes plus forte que dans la proposition de la Direction parce qu'il pense que des compétences spécifiques sont nécessaires pour analyser les dossiers. Il évoque un système avec une représentation des membres du Comité des thèses à part égale par groupe (50 %) et une représentation au prorata de la discipline des dossiers présentés (50 %).

V. Barbé indique que les quotas sont une discrimination positive, que cela signifie que les dossiers ne sont pas choisis sur des critères de qualité.

J. Maati ajoute que ce projet alternatif remet en cause le principe d'égalité de représentation des groupes au sein du laboratoire. Il pense que la proposition de la Direction est plus attrayante parce qu'elle est plus égalitaire et donnant moins lieu à manipulation par la remontée massive de projets dans une discipline pour orienter la composition du Comité des thèses.

Après discussion, il est décidé à la majorité qu'il n'y aurait qu'une proposition formulée à l'Assemblée générale et que l'ensemble des règles de fonctionnement du Comité des thèses pourraient figurer dans un règlement intérieur.

#### **4 - Appel à projets Région et UPHF – Projets remontés à la Direction de la Recherche et de la Valorisation**

##### **➤ AAP UPHF 2021 « Soutien à l'organisation de manifestations scientifiques »**

Les membres du Conseil de laboratoire approuvent à l'unanimité la remontée des projets déposés en réponse à l'appel à projets de l'UPHF au titre de sa politique scientifique « Soutien à l'organisation de manifestations scientifiques » :

- Vanessa Barbé pour l'organisation du colloque virtuel « Le Brexit et les droits et libertés », coorganisé avec Christina Koumpli (Université d'Avignon), 27 et 28 mai 2021 (financements sollicités : CRISS 1 000 €, UPHF 1 500 € et Université d'Avignon 1 500 €)
- Saïda El Boudouhi pour l'organisation du séminaire de recherche « La fiscalité internationale face aux catégories du droit international public » coorganisé avec Polina Kouraleva-Cazals (Université de Chambéry), au CRISS en décembre 2021 (financements sollicités : CRISS 1 500 €, UPHF 2 000 €, Université de Chambéry 1 500 €)
- Emmanuelle Santinelli pour l'organisation de la journée d'études « Vieillesse et pouvoir dans l'Occident médiéval », au CRISS le 2 avril 2021 (financements sollicités : CRISS 1 500 €, UPHF 2 000 €, MESHS 800 €, Ville de Valenciennes 500 €)

##### **➤ AAP UPHF 2021 « Professeurs et conférenciers étrangers invités »**

Les membres du Conseil de laboratoire approuvent à l'unanimité la remontée des deux projets d'accueil d'un chercheur scientifique étranger en réponse à l'appel à projets de l'UPHF au titre de sa politique scientifique « Professeurs et conférenciers étrangers invités » :

- Claire Barat pour l'accueil de Madame Ludmila Coda, MCF en histoire contemporaine à l'université Libre Internationale de Moldavie, en novembre 2021, 2 semaines (report de 2020, 1 250 € obtenus en 2020 au titre de la politique scientifique de l'UPHF)
- Saïda El Boudouhi pour l'accueil de Monsieur Rémy Bachant, Professeur en droit international et en relations internationales à l'Université de Québec à Montréal, en novembre 2021, 1 semaine (report de 2020 – 1968,50 € obtenus en 2020 au titre de la politique scientifique de l'UPHF)

##### **➤ AAP Région 2021 « Allocations de recherche »**

Le Comité des thèses réuni en date du 13 janvier 2021 a émis le classement suivant des quatre projets de thèse déposés en réponse à l'appel à projets Région « Allocations de recherche » :

- 1) Jérôme Maati, Directeur de thèse, et Gulsun Altintas, co-directrice

Sujet de thèse en sciences de gestion : Le rôle de la gouvernance d'entreprise dans les décisions stratégiques liées aux innovations : Une approche par les capacités dynamiques

2) Marion Ho-Dac, Directrice de thèse

Sujet de thèse en droit privé : Digitalisation et politiques familiales en Europe – Approche juridique et interdisciplinaire

3) Ludovic Nys et Thierry Delot (LAMIH), Directeurs de thèse, et Torsten Hiltmann, (Berlin, Von Humboldt Universität)

Sujet de thèse : Héraldique 2.0 : développement d'une interface standardisée de recherche héraldique

4) Vanessa Barbé, Directrice de thèse, et Mélanie Trédez-Lopez, co-directrice (Université d'Artois)

Sujet de thèse en droit public : Le processus normatif de la régulation de l'islam en France

## **5) Préparation de l'Assemblée générale**

S. Lambrecht indique que la Direction du laboratoire souhaite que l'Assemblée générale ait lieu en présentiel si la situation sanitaire le permet.

Après discussion, il est décidé à la majorité des voix que la séance serait tenue à distance le jeudi 11 mars 2021, de 14 h 00 à 17 h 00.

S. Lambrecht évoque ensuite l'ordre du jour de cette Assemblée générale : l'adoption du bilan scientifique et financier, la présentation par les Responsables des axes de recherche du bilan de leurs activités, les projets du laboratoire à venir, l'adoption de la révision statutaire de l'article 18 relatif au Comité des thèses et des HDR et l'organisation de deux élections.

S. Lambrecht indique, en effet, que des élections partielles seront organisées lors de cette Assemblée générale pour la désignation d'un représentant des personnels du Collège B – Autres enseignants-chercheurs, enseignants-docteurs ou chercheurs docteurs au Conseil de laboratoire (siège devenu vacant suite au départ d'Anne Fournier – mandat restant à courir : quatre ans) ainsi que pour la désignation d'un ou de plusieurs responsables et/ou co-responsables des axes de recherche, si au moins un enseignant-chercheur MCF, un enseignant-docteur ou un chercheur-docteur du laboratoire pose sa candidature.

S. Lambrecht rappelle que les Responsables des axes de recherche sont tacitement reconduits chaque année dans leur mission, sauf si un membre statutaire du laboratoire souhaite proposer sa candidature à la responsabilité d'un axe (article 16 des statuts du laboratoire).

## **6) Présentation du compte rendu de la réunion du 08 décembre 2020 avec les Responsables des axes de recherche**

S. Lambrecht indique que la Direction du laboratoire et les Responsables des axes de recherche se sont réunis le 08 décembre 2020 pour préciser les missions des Responsables des axes de recherche.

Il a été acté lors de cette réunion qu'une présentation d'un projet collectif de l'axe de recherche (cycle de conférences, colloque, réponse collective à un appel à projets ou autre), serait programmée chaque début d'année civile ainsi qu'une réunion par an au moins d'information et de réflexion des membres de l'axe de recherche. Il a été également relevé qu'il est essentiel d'inciter tous les membres du laboratoire à actualiser leur fiche chercheur dans le Système d'Information Recherche (SIR) disponible sur l'espace numérique de travail (ENT) et de signaler leur appartenance à un ou plusieurs axes.

A la lecture du compte rendu de la réunion, S. Lambrecht indique que les chercheurs du laboratoire doivent dorénavant communiquer leurs demandes de financement auprès du Responsable d'axe de recherche concerné, que ce soit pour organiser une manifestation, écrire un ouvrage, répondre à un appel à projets ou même soumettre des projets de thèse. Il précise que les Responsables des axes de recherche prendront le relais auprès de la Direction du laboratoire.

S. Lambrecht propose ensuite que la présentation du projet collectif de l'axe de recherche par les Responsables des axes de recherche ait lieu lors de l'Assemblée générale du 11 mars 2021, en même temps que la présentation de leur rapport d'activité. Il précise que si un challenger pose sa candidature pour un axe de recherche, il devra également présenter son projet.

Matthieu Caron, MCF en Droit public et Co-responsable de l'axe de recherche Pouvoirs, insiste sur l'importance de compléter la fiche SIR, notamment dans le cadre de l'auto-évaluation par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). Il demande qu'un courriel soit adressé à l'ensemble des chercheurs du laboratoire avec mention d'une date butoir.

I. Cagneau indique que les publications de recherche ne sont pas mises en valeur sur la fiche et que l'outil SIR n'est pas ergonomique.

M. Caron propose que, dans le cadre de la rénovation du site web du laboratoire, un espace soit réservé pour que chaque membre du laboratoire puisse déposer son curriculum vitae.

Frédéric Attal, PR en Histoire et civilisations et Directeur de l'Institut des Sciences et Humanités, ajoute que les composantes de formation, au même titre que les composantes de recherche, n'ont pas la possibilité de configurer leur propre site web. Ce qui pose un problème de mise en valeur des informations publiées puisque le site est mal conçu et pénible à alimenter. Il indique ensuite qu'il faudrait qu'un appel d'offres soit lancé auprès de sociétés informatiques.

S. Lambrecht précise que, pour publier une actualité sur le site web du laboratoire ou pour déposer un document au format pdf ou une image, la demande doit être formulée auprès du seul concepteur web de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de l'établissement qui gère une trentaine de sites web, d'où une certaine standardisation. Il ajoute qu'une réunion est prévue avec la DSI et la Direction de la Communication de l'établissement le 21 janvier 2021 afin d'évoquer le projet de nouveau site web du laboratoire.

## **7) Questions diverses**

### **• Permutation des responsabilités de l'axe de recherche Identités**

Le Conseil de laboratoire approuve à l'unanimité la permutation de la responsabilité de L. Nys et N. Balutet, respectivement Responsable et Co-responsable de l'axe de recherche Identités. A compter du 15 janvier 2021, N. Balutet est nommé Responsable de l'axe de recherche et L. Nys, Co-responsable.

### **• Point sur le Conseil National des Universités (CNU)**

Nicolas Rouget, MCF en Géographie, indique que la Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, dans l'article 5 de son titre II – Améliorer l'attractivité des métiers scientifiques, supprime la qualification par le CNU pour les MCF qui veulent accéder au corps de PR et introduit la possibilité d'une expérimentation des établissements permettant de recruter des MCF non qualifiés par le CNU. Il explique que la qualification existe toujours mais qu'il est désormais possible que les docteurs deviennent MCF sans la qualification et que les Comités de sélection recrutent un MCF qui n'est pas qualifié.

N. Rouget ajoute qu'il y a débat au CNU pour savoir si les résultats de la qualification doivent être publiés et qu'un vote est en cours, section par section.

F. Attal indique qu'un MCF HDR n'a plus besoin de demander la qualification pour être PR mais que, par contre, un MCF sans HDR peut poser sa candidature en demandant une dispense d'HDR comme cela se fait actuellement. Il ajoute que tous les dossiers de candidatures pour la qualification par le CNU de MCF HDR pour être PR ont été supprimés alors qu'ils avaient été déposés pour cette année.

T. Pfirsch, MCF HDR en Géographie et Co-responsable de l'axe de recherche Territoires, pense que les Comités de sélection risquent à l'avenir de privilégier les dossiers qualifiés parce qu'il y a beaucoup de MCF HDR qualifiés sur le marché.

### **• Organisation des journées des doctorants**

Il est décidé, après discussion, que trois journées sans thématique particulière vont être programmées (en mars, juin et octobre ou novembre) afin de donner l'opportunité à l'ensemble des doctorants de présenter leur thèse ou une partie de celle-ci, un article lié à leur activité de recherche, un colloque auquel ils ont participé...



Le format retenu est celui d'une journée scientifique pendant laquelle les participants auront quinze à vingt minutes de parole et dix minutes de questions.

La participation n'est pas obligatoire mais fortement encouragée, notamment par le fait qu'elle permette l'obtention de crédits, quelle que soit l'école doctorale de rattachement.

Chiara Mineo et Pierre-Alexis Delhayé, représentants des doctorants, insistent sur la nécessaire présence de chercheurs séniors du laboratoire à ces journées afin qu'elles profitent au mieux aux doctorants qui présenteront leurs travaux.

Enfin, il est demandé que chaque doctorant se mette en relation avec les Responsables et Co-responsables des axes de recherche dans lesquels (ou lequel) se rattachent leur travaux.

Un courriel va être adressé en ce sens aux doctorants par leurs représentants.

La séance est levée à 16 h 20. **Prochain conseil de laboratoire le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021**